



Maguy Libebele, meilleur reportage sur les violences sexuelles



De gauche à droite, le ministre provincial de la communication et médias, la lauréate et la maire de la ville © Mongongo

Mercredi 29 février à Kinshasa, la journaliste Maguy Libebele du Journal Femme Nouvelle et correspondante de l'agence de presse Syfia Grands Lacs à Kisangani a reçu le prix du meilleur reportage du concours "Journalistes pour les droits humains" édition 2011 dans la catégorie "Lutte contre l'impunité sur les violences sexuelles", du bureau conjoint des droits de l'Homme de la Monusco. Maguy Libebele est journaliste depuis 10 ans, elle est rédactrice en chef du Journal Femme Nouvelle ; elle est présidente de l'association de femmes des médias et très engagée dans la défense des droits de femmes au Collectif de femmes de la Province Orientale.

Ce prix a été présenté au ministre provincial de la Presse et communication à Kisangani, le 2 mars dans la salle de la Mairie. Les responsables des médias, de l'union nationale de la presse du Congo, du conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, des organisations de femmes et les journalistes étaient présents.

"S'arranger à l'amiable, une double peine pour les victimes de viols", c'est le titre de l'article publié par Maguy Libebele dans les colonnes du journal et sur le site de Syfia Grands Lacs (<http://syfia-grands-lacs.info/index.php?view=articles&act>

ion=voir&idArticle=2166), le Journal Mongongo, le Journal Femme Nouvelle et repris dans de nombreux autres médias. La journaliste a réalisé son papier dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne sur le journalisme judiciaire mené par l'ONG belge RCN Justice & Démocratie, Syfia international et Journalistes en danger pour contribuer à informer les citoyens sur leurs droits et les lois. Cet article dénonce l'attitude de certaines familles qui préfèrent négocier avec les violeurs de leurs filles sans se soucier des conséquences sur leur santé physique et mentale. Il met aussi le doigt sur la complicité de certains hommes de loi qui proposent aux familles de négocier au lieu d'appliquer le Droit. "Un magistrat du parquet m'a proposé de retirer le dossier pour aller traiter en famille. J'ai demandé 300 \$ et deux chèvres à titre de dédommagement pour ma fille. Deux cents dollars ont été avancés par la famille de l'auteur. La différence sera versée fin avril...", déclarait le père d'une victime de violences sexuelles. (Extrait de l'article récompensé). Alors que dans le souci de renforcer la répression, la Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 sur les violences sexuelles interdit toute possibilité de paiement d'une amende transactionnelle pour éteindre l'action publique et prévoit une peine de prison de 5 à 20 ans.

"Un honneur et une interpellation"

"Nous avons réalisé cet article sous une forte pluie", a témoigné Maguy Libebele en présentant son trophée. "La femme de Kisangani a échoué aux élections de novembre dernier, mais elle gagne dans les médias", s'est elle encore réjoui.

Le maire de Kisangani, Augustin Osumaka, a lui profité de l'occasion pour demander aux médias de vulgariser la loi sur les violences sexuelles pour stopper ces crimes qui tendent à se banaliser. Pour Jean René Ayaka, ministre provincial de la Communication et médias, "c'est par un traitement rigoureux (éthique et déontologie) des informations qui prennent en compte les préoccupations du public que le journaliste appuie la démocratie et la justice gages du développement".

Ernest Mukuli, président de l'ONG, Médias pour la paix et la démocratie (Mepad), bureau de Syfia à Kisangani, estime que c'est un "honneur" de voir un journaliste de Kisangani primé pour la première fois parmi les meilleurs reporters du pays et aussi une "interpellation" pour les autres à viser l'excellence dans leur travail. Signalons que deux des quatre journalistes qui ont reçu le prix "Journalistes pour les droits humains" sont de Syfia Grands Lacs : <http://syfia-grands-lacs.info/>. Une agence de presse et de formation de journalistes burundais, congolais et rwandais reconnue comme une école de la rigueur dans le traitement de l'information.

Trésor Boyongo

Maître Otshumba défend les femmes privées de moyens et de droits

A LIRE EN PAGE...

2

- Les citoyens appelés à cogérer leurs entités avec les autorités
- Appel à textes

3

- De nouveaux bâtiments pour certains services publics
- LA VILLE EN BREF

4

- Beni/ Discriminés à l'embauche
- Sud-Kivu/Malgré la loi, rares sont les femmes chefs d'entreprises

5

- Province Orientale/Le cacao de la discorde
- Isangi/La maladie du sommeil tue toujours

6

- Des porcs abattus sans contrôle sanitaire fiable, ni hygiène
- Uvira/Laisser divaguer votre animal peut vous coûter cher...

7

- Maître Otshumba ametetea haki za wanawake maskini
- Nguruwe kachinjwa katika hali ya uchafu
- Semaine de la francophonie !

8

- Mbano ya nsangon litali bozui basi na makasi lipesami na Maguy Libebele
- Ndako ya sika mpo ya yoko bilo ya misala mya leta

(Syfia Kisangani/Médias pour la paix et la démocratie) Depuis 25 ans, maître Marie-Josée Otshumba défend sans relâche la cause des femmes. Première à siéger au barreau de Kisangani, elle est aujourd'hui rejointe par de jeunes avocates sorties de l'Université.

Vingt-cinq ans déjà ! Maître Marie-Josée Otshumba totalise cette année 25 ans dans le métier d'avocate. Première femme à siéger au barreau de Kisangani, elle est connue pour défendre en particulier les épouses rejetées. Grâce aux cliniques juridiques installées en ville et dans les districts et aux relais communautaires dans les quartiers, elle reçoit des victimes de

harcèlement ou de violences sexuelles, domestiques et conjugales. Toutes sollicitent ses conseils ou son assistance.

Certaines n'ont plus peur de dénoncer ce qu'elles subissent et sont, après jugement, rétablies dans leurs droits et leur dignité. "Une jeune travailleuse harcelée sexuellement par son chef est venue se plaindre chez moi en juin dernier.

(suite à lire page 2)



Maître Marie-Josée Otshumba dans son bureau de travail © Mongongo

Les citoyens appelés à cogérer leurs entités avec les autorités

(Syfia Kisangani/Médias pour la paix et la démocratie) Dans le cadre de la décentralisation, des associations encouragent les citoyens à s'organiser en comités et à dialoguer avec les autorités pour identifier et gérer ensemble leurs problèmes quotidiens. La méfiance ne se dissipe cependant pas du jour au lendemain...

Une bonne gouvernance passe par le dialogue entre population, Société civile et Etat qui gèrent ensemble la chose publique, mais cohabitent souvent avec méfiance. Lors d'une conférence sur la citoyenneté organisée le 5 février dernier à Kisangani par le Renouveau de la Tshopo, une association d'éducation civique et de développement, Célestin Boombe, responsable au Programme intégré de développement rural (PIDR) de la Communauté baptiste du fleuve Congo (CBFC) a donné sa vision du transfert de certains pouvoirs au niveau local dans le cadre de la décentralisation. "Dans nos communes, le bourgmestre doit présenter un plan de travail qui contient des problèmes prioritaires et préciser comment il compte mobiliser les moyens pour y faire face", a-t-il ajouté.

L'association a réalisé des échanges similaires depuis 2008 sur le processus électoral, informant ainsi environ 50 000 personnes. Elle ne compte pas s'arrêter là. "Nous voulons créer des comités dans les communes et quartiers pour poser les bases de la société civile de la future province de la Tshopo", déclare Willy Folo, président du Renouveau. En effet, la Constitution institue le découpage administratif de la RDC en 26 provinces contre 11 pour le moment. Un redécoupage qui prévoit que la base ait la latitude d'élire les animateurs des Entités territoriales décentralisées (ETD, mairies, communes, etc. Ndlr) et d'en contrôler la gestion au travers de conseils ur-

bains ou communaux élus.

Le 5 février dernier, à la fin de la conférence, un comité de 10 membres (responsables d'écoles, d'églises, comités de parents d'écoles, de commerçants, etc., issus de 5 des 12 quartiers de la commune Tshopo) a été installé pour poursuivre le travail d'information et d'éveil de la population. Le Renouveau prévoit de nouvelles séances et comités de base dans la commune Mangobo, à Makiso et dans d'autres communes de la ville.

Comités locaux de développement

Plusieurs OSC se mobilisent pour la même cause. Au cours d'une formation des membres de la communauté locale de développement de Makiso, Christophe Lipipa, Coordonnateur du Cenadep (Centre national d'appui au développement et à la participation populaire) a déploré que les 14 Comités locaux de développement (CLD) établis en 2010 par le gouvernement provincial, des OSC et la Coopération technique belge (CTB) dans les communes et territoires de la Province-Orientale, une année après, n'aient pas encore produit les résultats escomptés. "Ce projet vise notamment à appuyer les OSC et la presse afin que les pouvoirs publics rendent compte de la gestion des fonds publics. Mobilisée par les CLD, la population devrait payer librement taxes et impôts pour doter l'Etat des moyens de sa politique", a conclu M. Lipipa.

"Les citoyens seront plus motivés à s'acquitter de

ce devoir s'ils en voient des retombées visibles", nuance Ferdinand Ntabyo, coordonnateur de l'ONG Congo en images (CIM) qui, depuis quatre ans, a initié des espaces de bonne gouvernance mettant en contact certains membres du gouvernement provincial, de l'Assemblée provinciale, le bourgmestre et les citoyens. Objectif : "sortir la population de la peur de demander des comptes aux gouvernants". Dans ces espaces, les gens demandent aux autorités d'être à leurs côtés pour connaître leurs difficultés. Toutefois, les actions en faveur des populations de certains députés, qui écoutent et s'amendent, buttent contre les intérêts des familles politiques, observe M. Ntabyo.

Face à des discours souvent très académiques et dans le contexte électoral actuel, plusieurs participants parmi la trentaine présente à la conférence du Renouveau de la Tshopo se montrent inquiets de l'avenir de certaines OSC, car plusieurs de leurs membres se muent selon eux en politiciens et n'ont plus "d'impact dans la sensibilisation sur l'éducation civique." Nestor Angalia, bourgmestre de la commune Tshopo invité à cette même conférence, estime en tout cas que les comités locaux peuvent apporter un plus dans son entité. "Avec eux, nous pourrions facilement éduquer les citoyens ou dénoncer l'insécurité. Bref, trouver des solutions concertées aux problèmes de la population."

Trésor Boyongo

(suite de la une)

(Maître Otshumba défend ... de moyens et de droits)

Elle vient de gagner son procès !", se réjouit maître Otshumba. Elle ajoute que ce responsable a été muté ailleurs pour occuper des fonctions inférieures. La loi prévoit une peine d'1 an de prison pour harcèlement sexuel. Autre exemple, en début d'année, un homme qui voulait se débarrasser de sa femme sans rien lui donner, a, "grâce à notre assistance juridique, dû partager avec elle l'argent de la vente de la maison."

Pour l'avocate, ces victoires sont davantage symboliques que financières... Le plus souvent, elle défend en effet gratuitement ces femmes démunies : "Depuis 2008, notre clinique ne reçoit plus d'appuis extérieur et rares sont les clientes qui me donnent ne serait-ce que l'argent du carburant..."

"Une référence pour nous"

Expérimentée dans le métier, maître Otshumba sait qu'elle mène un combat de longue haleine : "Dans nos réunions avec les associations, nous informons les femmes qu'en cas de décès du mari ou de divorce, elles ont des droits, en particulier si le mariage a été enregistré à l'Etat civil." Résultat : bon nombre d'entre elles n'hésitent plus à interpeller maître Marie-Josée en cours de route, à la maison ou dans son cabinet, situé à côté de l'hôtel Kisangani. Chaque semaine, au moins l'une d'elles lui demande conseil et deux à trois par mois sollicitent son assistance en justice. Dans 65 % des cas, cette assistance concerne des affaires de violences sexuelles, 20 % sont liés aux divorces. Les 15 %

restants concernent des violences domestiques, même si, par méconnaissance ou soumission, beaucoup tolèrent encore d'être tabassées par leurs maris.

Maître Otshumba a participé à l'élaboration de l'avant projet de loi sur les violences sexuelles. Un texte qu'elle vulgarise en ville et dans les campagnes. Elle est ainsi devenue un modèle pour plusieurs jeunes femmes, nombreuses aujourd'hui à la Faculté de Droit. Kisangani compte par ailleurs désormais une dizaine d'avocates. "Elle est une référence pour nous", résume maître Zawadi. "Mes collègues hommes me reprochent parfois 'd'entêter les femmes', d'autres m'appellent 'droit des femmes' !", s'amuse Marie-Josée. Maître Mopini, bâtonnier de Kisangani, reconnaît plus largement en elle un défenseur brave et compétent de la cause des familles. Car, cette dernière ne défend pas que les femmes. "L'une de mes grandes plaidoiries a concerné le dossier des accusés pour crimes de guerres en Ituri. Il m'arrive même de défendre des magistrats", précise-t-elle.

Consciente de la plus grande fragilité des femmes sans moyens découragées par les lenteurs judiciaires, elle s'applique cependant au quotidien à davantage faire respecter leurs droits. Elle prépare aussi sa relève dans cette lutte. Deux jeunes avocates sont ainsi dans son 'cabinet-école', pour apprendre à son contact.

Hortense Basea







Appel à textes

Dans la perspective du prochain sommet de la Francophonie qui se tiendra en octobre 2012 à Kinshasa, l'association Picha et les éditions Sépia font appel aux Congolais qui voudraient contribuer à une meilleure visibilité de la pratique créative de la langue française en RDC.

Des textes d'une longueur maximale de 20 000 signes (8-10 pages) appartenant à tous les genres littéraires (conte, théâtre, nouvelle, poésie, autobiographie, essai) et en provenance de toutes les régions du pays formeront un volume qui sera remis aux participants au Sommet. Cette publication bénéficie du soutien du projet Sésam, de l'ambassade de France en RDC. Les textes à publier seront sélectionnés par Dominique Ranaivoson, maître de conférences à l'université de Lorraine en France, et André Yoka, Directeur Général de l'Institut National des Arts en R.D. Congo et président du comité scientifique et culturel du sommet.

L'ouvrage sera diffusé auprès de toutes les instances internationales du monde francophone devra donc symboliser le dynamisme des diverses formes de l'écriture contemporaine du pays dans son ensemble.

Les auteurs devront être résidents dans le pays; une attention spéciale sera réservée à ceux qui n'ont pas encore publié à l'étranger et au caractère novateur des textes.

Aucune limite d'âge n'est imposée. Les sujets abordés sont libres.

Les textes sont à envoyer exclusivement en version électronique (pas de manuscrits scannés) à :

sepia@editions.sepia.com
ranaivoson-hecht@wanadoo.fr
rencontrespicha@gmail.com
andreyoka@yahoo.fr

Date limite d'envoi : 15 mai 2012.
Les auteurs sélectionnés seront avisés le 5 juillet 2012.

De nouveaux bâtiments pour certains services publics

Grâce à l'appui financier de partenaires étrangers, certains services publics retrouvent de beaux locaux qui créent une ambiance favorable de travail. Mais, ces bâtiments réhabilités ou en construction cachent l'insécurité et la vétusté de nombreux autres bureaux de l'administration...



Le bâtiment de l'Institut national de Statistiques en construction © Mongongo

Depuis janvier, trois bâtiments de l'administration publique sont en construction dans la commune Makiso, non loin de l'Institut de Kisangani (Athénée). Ces bâtiments abriteront un laboratoire et des bureaux du Service national des semences (Senasem) financés par le Royaume de Belgique ; l'Institut national de statistiques par le Fonds des Nations unies pour la population et les locaux de la Coordination provinciale de l'environnement par la Banque mondiale. Entre 2008 et 2010, la Coopération technique belge, par son projet Paideco Tshopo, a réhabilité et équipé le ministère du plan, les maisons communales de Kabondo et Tshopo une partie de l'immeuble 1925 qui abrite plusieurs services de l'Etat dont les ministères de l'Intérieur, de l'Environnement. Ces

constructions remplacent ou embellissent de vieilles bâtisses datant de l'époque coloniale et changent l'image de la ville. Elles donnent plus particulièrement envie aux usagers de fréquenter ces services publics.

D'autres locaux sont en ruine : toitures, murs, portes... sont délabrés. Les plafonds menacent de tomber. Une menace réelle pour les visiteurs et les travailleurs. Insalubres, ces édifices présentent des signes apparents qui témoignent de leur insécurité et de leur vétusté. Ces bâtiments n'offrent plus les garanties de solidité nécessaires. Des bâtiments qui ne luisent pas même après une couche de peinture.

Au niveau de la façade arrière de la mairie de la ville, les toitures sont trouées et les murs donnent l'impression de s'écrouler. Même

situation aux bâtiments de la division de la culture et des arts, du commerce extérieur, de la météorologie... "Les maisons de service de l'Etat sont en état de délabrement, car le gouvernement ne met pas le budget pour les reconstruire", affirme Charles Angbilia, chef de division de l'habitat. "Nous travaillons dans des conditions précaires. Quand un collègue reçoit un usager ou un visiteur, tout le monde connaît l'objet de leur conversation", témoigne un agent de cette même division provinciale.

Bureaux délabrés et belles maisons personnelles

L'état de ces bureaux de l'administration contraste avec celui des maisons personnelles de certains fonctionnaires... Plusieurs observateurs pensent que si les rares ressources étaient mieux affectées et gérées, il serait possible de construire et rénover les bâtiments publics. "L'Etat a les moyens pour construire de beaux bureaux, mais des responsables et agents, chargés de servir l'Etat, travaillent pour leurs propres comptes. Ils se construisent de belles maisons et ne veulent pas assainir les bâtiments de l'Etat" estime Delvaux Atenyi, coordonnateur du Conseil régional des ONG de développement (CRONGD). "Si on arrivait à canaliser les fonds pour le compte de l'Etat, ce dernier devrait construire les bâtiments". Les frais destinés à l'entretien des édifices publics semblent en effet souvent mal utilisés.

Jean Baptiste Bosongo, du groupe Lufalanga pour la justice et la paix, une ONG de défense des droits humains, note que les gestionnaires sont, le plus souvent, de mauvaise foi et jouissent jusqu'ici d'une relative impunité. "Ceux qui devraient contrôler l'utilisation des fonds sont aussi dans le système. Et le gouvernement ne sanctionne pas", regrette-t-il.

Trésor Mokiango

LA VILLE EN BREF

Vols au bureau de l'ONG FOCDP

Dans la nuit du 7 au 8 mars, des voleurs se sont introduits au bureau de l'ONG Fondation congolaise pour les droits de la personne, non loin du Tribunal de paix de Makiso. Selon le président de la FOCDP André Kito, qui est en même temps représentant de la Coalition congolaise pour la Cour pénale internationale, les malfaiteurs ont emporté un ordinateur portable qui contient de nombreux fichiers importants et sensibles sur son travail, un sac avec trois passeports, dix chaises en plastique, un appareil photo numérique et une importante somme d'argent. Ils ont également dérobé une mallette contenant des livres, des pièces académiques, les statuts et documents de la personnalité juridique de la FOCDP et de la Coalition congolaise pour la Cour pénale internationale.

Le procureur de la République est descendu sur les lieux avec un inspecteur de la police judiciaire. Le dossier est ouvert au Parquet de grande instance de Kisangani et l'enquête est en cours.

L'association des albinos fête ses huit ans

Vendredi 2 mars, l'Association pour la protection de la personne albinos (Aprodepa) a fêté ses huit ans d'existence dans la salle de réunion de la mairie avec ses membres et de nombreux sympathisants. Créée le 2 mars 2004, cette association a réussi depuis à rassembler les albinos et à faire en sorte qu'ils s'acceptent davantage. "Avant, il était difficile de voir deux d'entre eux marcher ensemble en ville. Ils craignaient le regard des gens et les préjugés. Aujourd'hui, ils se réunissent et vont par exemple à l'école ensemble", se réjouit Servain Ndumba, président de l'association (depuis le 04 janvier 2012 l'assemblée générale l'a porté à la tête de cette association en remplacement de son prédécesseur Jean Janvier Ndumba décédé le 29 novembre 2011).

En l'espace de huit ans, les progrès enregistrés sont encourageants.

Les albinos sont désormais mieux acceptés par la communauté. Les familles et les parents ont intériorisé le système de protection contre le soleil de ces enfants à la peau fragile (chapeau, chemise à manches longues, etc.). L'association appelle à présent ses membres et sympathisants à sortir de l'isolement, de l'attentisme et de la sous-estimation. Avec satisfaction, Servain Ndumba a noté à cet effet que deux albinos travaillent aujourd'hui à la mairie de la ville. Pendant cette fête d'anniversaire, le maire de Kisangani, Augustin Osumaka, a demandé à ses six bourgmestres d'embaucher chacun un albinos. A l'avenir, un des plus grands défis de l'association est que les albinos intègrent pleinement le monde du travail. L'Aprodepa envisage par ailleurs la construction d'un centre dermatologique pour les soins

MONGONGO 
Journal de proximité

Le Journal Mongongo vous réserve cet espace à un prix défiant toute concurrence pour faire connaître vos produits, votre travail, votre cabinet d'expert, vos publications ... c'est aussi un espace pour souhaiter des anniversaires de naissance, de mariage, ... ou présenter des vœux à vos proches, amis, connaissances, partenaires, ...

Contactez nous au 081 587 76 37, 085 338 93 25

Beni

Discriminés à l'embauche

(Syfia Beni/Vision Plus) Les handicapés, les femmes, les personnes vivant avec le VIH/sida broient du noir quand ils cherchent un emploi. Accusés d'être de faible constitution et de faible rendement, ils sont le plus souvent rejetés. Pourtant, le Code du travail donne les mêmes droits à tous de travailler.

La demande d'emploi a été contestée par le coordonnateur d'une ONG de grand renom de Mulekera, pour la seule raison que je suis handicapé", se plaint Paluku Mulembéri, habitant de cette commune. Plusieurs catégories de personnes sont souvent discriminées à l'embauche : les handicapés, mais aussi les femmes et les personnes vivant avec le VIH/Sida (PVV). On leur reproche généralement d'être de faible constitution et de ne pas être aptes à tout faire.

Pour les aider, le centre pour handicapés de Beni a démarré un programme d'information dans différentes entreprises pour encourager ces dernières à les embaucher. "Actuellement, explique Junior Pamza, gestionnaire de ce centre, grâce à nos multiples sensibilisations, la société est en train de comprendre que les personnes handicapées peuvent apporter un rendement de service égal, voire même supérieur à celui d'un valide." Ces efforts bénéficient aussi de l'appui de l'Office national de l'emploi (Onem) installé dans le Nord-Kivu depuis 2011. Son coordinateur appelle tous ceux qui désirent un emploi à se faire enregistrer officiellement dans son bureau. L'Onem peut en effet intervenir pour que les entreprises ou les ONG qui embauchent respectent le Code du travail et pour traîner en justice celles qui ne le font pas.

Des emplois subalternes pour les femmes

Les femmes sont aussi victimes de discrimination, bien que l'égalité des droits soit reconnue par la Constitution de la RD Congo approuvée par référendum le 18 décembre 2005. A Beni, elles se plaignent d'être écartées dès qu'il s'agit de postes de commandement. "Elles ne sont engagées que pour des besoins simples, constate Monique Mbalasa de Barza des femmes. On les engage pour vendre dans les magasins et boutiques, pour servir dans les restaurants populaires ou comme bonnes. Pour les fonctions et services de grande valeur, elles sont mises à l'écart."

Pour arriver à travailler et gagner leur vie, les femmes doivent souvent contourner les obstacles par la corruption. Des patrons sans scrupules conditionnent parfois leur engagement au fait qu'elles acceptent de coucher avec eux. Il faut dénoncer ces pratiques honteuses, afin que leurs auteurs soient traduits en justice, dit en substance Paluku Mulembéri.

Quant à d'Esther Kahambu, coordinatrice de l'ONG Espoir pour la vie (EPVIE),



Défilé des personnes vivant avec handicap au centre Simama de Kisangani © Mongongo. Photo d'archives

qui soigne les personnes vivant avec le VIH/sida (PVV), elle rapporte l'histoire malheureuse de l'une d'elle qui a perdu son emploi qu'elle occupait pourtant depuis longtemps dans une ONG : "Son chef l'ayant jugée unilatéralement incapable d'assumer le poste qui lui avait été attribué depuis 2007 quand il a appris qu'elle avait le sida, l'a renvoyée. Il a aussi refusé de la placer même à un poste inférieur malgré l'insistance du salarié".

Certains entrepreneurs estiment que les PVV sont des charges pour l'entreprise qui aurait à payer souvent leurs frais de santé. Pourtant, même malade, chacun a droit au travail. Ces employeurs indécents oublient que la discrimination est punissable en vertu de la Constitution d'une peine allant de 5 à 15 ans de prison, explique maître Placide Kyamukono. De même, ils font fi de la loi 015/2002 du 16 octobre 2002 portant Code du travail qui dit que le travail est un droit pour tous ceux qui sont majeurs et capables.

Aaron Mukeni

Sud-Kivu

Malgré la loi, rares sont les femmes chefs d'entreprises

(Syfia Bukavu/ProxiMédias Libres) La Constitution de la RD Congo fait de la parité une obligation et condamne les discriminations faites aux femmes. Pourtant, au Sud-Kivu, les dirigeantes d'entreprises restent ultra minoritaires. Des associations tentent de faire évoluer les mentalités.

Dans les médias du Sud-Kivu, seules deux femmes occupent des postes à responsabilités contre 53 hommes", observe Jean-Claude Bagunda, coordonnateur du Réseau des Radios et télévisions communautaires de l'est de la RDC (RATTECO). Dans d'autres secteurs d'activités, les proportions sont quasiment les mêmes. Les femmes reçoivent les ordres et ne commandent pas. "Dans toute la province, aucune femme n'est chef d'entreprise. Dans la police, une seule porte le grade de major et aucune n'est commandant dans l'armée", regrette Solange Lwashiga, coordinatrice du Caucus des femmes.

Fort de ce constat, l'Observatoire de la parité au Sud-Kivu a commencé à réveiller la conscience du peuple et celle des dirigeants pour amener les uns et les autres à respecter les lois du pays, même si certaines manquent encore de décrets pour fixer leurs modalités d'application. En particulier l'article 14 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006 : "Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits (...)" Nous organisons des réunions pour inciter les dirigeants à tenir compte de la représentativité de la femme dans la gestion de la chose publique",



Les femmes de médias de Bukavu au cours d'un atelier © Droit des tiers

explique Espérance Mawanzo, directrice de cet Observatoire.

"Prêcher par l'exemple"

D'autres OSC se mobilisent. A l'image de l'Association des femmes des médias au Sud-Kivu (AFEM) qui propose à certains de ses membres des stages : Nous les préparons à ce métier pour permettre aux maisons de presse d'avoir de bonnes journalistes, résume Rideldphine Katabesha, chargée de programme à l'AFEM. Cette structure défend aussi au besoin ses adhérentes : Quand il y a des violations avérées, nous nous impliquons également", ajoute R. Katabesha. Selon elle, "tant que la femme ne participera pas sur un pied d'égalité à la prise de décisions

dans les organes de presse, ses droits ne seront pas pris en compte.

D'autres ateliers sont organisés par le Bureau de la coordination de la société civile : Nous prônons les droits de la femme à travers des formations. Nous insistons sur sa présence dans nos réunions. Pour prêcher par l'exemple, nous avons, au sein de notre bureau, une composante femme et nous avons élu à notre coordination l'une d'entre elles, déclare Pablo Rwanza, secrétaire permanent de la Société civile.

Lorsque notre gouvernement s'impliquera sur la question de la parité, il n'y aura plus de violations de ces droits, conclut Espérance Mawanzo, faisant

sans doute encore référence à l'article 14 de la Constitution : "La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions (...)"

En attendant, les préjugés dominent toujours... Nous ne pouvons pas aligner les candidatures des femmes sur nos listes électorales, car souvent, elles s'absentent des réunions que nous organisons tard ou à l'improviste, prétextait dernièrement le responsable d'un parti politique dans un atelier de sensibilisation.

Lydie Fazila Ombeni

ABONNEMENT

Pour encourager l'équipe des journalistes de Mongongo dans leur travail de vous informer régulièrement en toute indépendance de ce qui se passe dans votre milieu proche, souscrivez un abonnement de soutien.

Tarif des abonnements

- Abonnement ordinaire : 1 an (24 numéros) : 30 \$
- Abonnement de soutien : 1 an (24 numéros) : 50 \$ minimum

Abonnements payables :

- Au journal Mongongo, 1/A, Avenue Tshatshi à côté de Bego Congo, Commune Makiso

Mail : journal_mungongo_kis@yahoo.fr

- Gertrude Nabiata, +243 (0) 85 338 06 84.

- Jimmy Bakelenge, +243 (0) 85 338 93 25.

- A Syfia international, 20 rue du Carré du Roi, 34000 Montpellier, France

Tél : 33 (0) 4 67 52 79 34 Fax : 33 (0) 4 67 52 70 31

Mail : leplaideur.ilb@wanadoo.fr

Références bancaires :

Compte SYFIA INTERNATIONAL Assoc. à la BFCC de Montpellier

Code RIB : 42559 - 00034 - 21027811202 - 40

IBAN FR76 4255 9000 3421 0278 1120 240 BIC CCOP-FRPPXXX

ou Chèque bancaire à l'ordre de SYFIA INTERNATIONAL - Libellé en Euros

Province-Orientale

Le cacao de la discorde

(Syfia Kisangani/Médias pour la paix et la démocratie) Au nord de Kisangani, depuis fin 2011, des planteurs de cacao ne s'entendent plus avec la Cacaoyère de Bengamisa. Ils réclament le droit de vendre librement leur production.



Komi Konge, planteur de cacao sur la route Banalia © Mongongo

A une trentaine de kilomètres au nord de Kisangani, un bras de fer oppose le collectif des planteurs de cacao de la Coopérative pour le développement de Banalia (Codeba) à la Cacaoyère de Bengamisa (Cabén). Les premiers dénoncent la saisie de leur cacao par la Cabén avec la complicité de certaines autorités. La Cacaoyère se défend en expliquant que $\frac{3}{4}$ de la production de la saison 2011 ont été volés et que certains de ces présumés voleurs ont été traduits en justice. Son directeur administratif et financier Willy Maingolo précise que les cacaos saisis seront remis aux propriétaires après examen des dossiers par sa direction.

"Nous avons un tracteur pour transporter les cacaos jusqu'à l'acheteur. La vente ne se fera que par notre truchement", assure M. Main-

golo qui a signé cette décision en octobre dernier. En montrant des documents manuscrits, il ajoute que cette mesure est conforme aux textes qui régissent les relations entre son entreprise et les planteurs indépendants et qu'elle vise à rentabiliser leur production. De leur côté, beaucoup de planteurs ne reconnaissent aucun document juridique qui les lierait à la Cabén et les contraindrait à ne vendre leur production qu'à la Cacaoyère.

Au début des activités, en 1985, la Cabén leur avait distribué des plantules et du matériel aratoire. En contrepartie, ils devaient rembourser 10 % à chaque récolte. Aujourd'hui, ils disent ne pas savoir qui parmi eux à rembourser et quels montants. De son côté, la Cacaoyère indique que les planteurs recèdent difficilement, alors qu'elle paye des

agents pour les encadrer et ce sans subvention de l'Etat. Trente-quatre planteurs bénéficient actuellement de cet accompagnement sur plus de 500 que compte l'association.

"Réorganiser la vente en coopérative"

Ces mésententes en découragent certains. "Mes cabosses commencent à sécher sur les tiges et les herbes poussent faute de moyens d'entretien", affirme J-M Kolokota craignant une faible récolte. Un autre menace de couper ses cacaoyers et de les remplacer par d'autres cultures plus rentables.

Selon le président des planteurs, certains ne veulent plus vendre leur cacao avec l'aval de la Cabén, car la Cacaoyère leur avait promis au début de la récolte, en octobre dernier, de le leur acheter à 2,5 \$ le kilo. Finalement, elle ne leur a rien acheté. Le directeur nous a dit que c'est parce que la Cabén est devenue une entreprise commerciale, croit savoir J-M Kolokota. "Nous avons gardé nos cacaos à la maison jusqu'en décembre, mais la Cabén ne disait toujours rien. Ce qui nous pousse à vendre auprès des particuliers", déclarent deux autres planteurs.

Ils écoulent ainsi clandestinement et à bas prix leur production. L'année dernière le kilo se vendait à 1,4 \$, actuellement, à 0,80 ou 0,90 \$... "Comment pouvons-nous avancer, si nous ne sommes pas libres ?", se désole un planteur.

"Il est temps de réorganiser la vente en coopérative, afin que ces gens se développent", souhaite Squadra Mugaza, président de l'Union paysanne pour le développement de Kisangani, qui vient d'être saisie par Codeba. UPDKIS compte mener des démarches auprès des autorités pour trouver une solution favorable aux deux parties.

Gabriel Makabu

Isangi

La maladie du sommeil tue toujours

Dans le territoire d'Isangi, la maladie du sommeil continue de faire des ravages. De nouvelles contaminations et décès sont enregistrés. Les initiatives et cotisations des habitants sont insuffisantes face à cette progression inquiétante.

La maladie du sommeil continue à tuer à Isangi, territoire situé 125 km à l'ouest de Kisangani. Le désengagement de Médecins sans frontières (MSF) Belgique en 2008 semble avoir contribué à la progression de la Trypanosomiose humaine africaine (THA), nom scientifique de cette maladie parasitaire transmise le plus souvent à l'homme par la mouche tsé-tsé. "40 cas recensés en 2008, 134 en 2009, 149 en 2010 et plus de 170 cas dont 6 morts en 2011," a énuméré le superviseur provincial de la THA, Espérant Bolimbo, lors d'une mobilisation de fonds devant plus de 200 personnes à la cathédrale Marie médiatrice d'Isangi en janvier dernier. A cette occasion, il a indiqué que la maladie se propageait rapidement vers les territoires voisins d'Opala, Kisangani et Bengamisa. "Dans celui d'Opala, au village Yate, sur sept personnes d'une même famille venue à Isangi pour le dépistage, quatre avaient le parasite de la THA", informe le superviseur provincial.

Sur place, les moyens font défaut. "Avec MSF, un dépistage sur le terrain coûtait 7 000 \$. S'il faut utiliser les contributions des populations, deux ou trois descentes vont épuiser tout l'argent de la caisse !", s'inquiète la sœur Marie-Madeleine Bofoe, responsable de la caisse de solidarité créée par les habitants après le départ de MSF. Pour traiter efficacement cette maladie, un dépistage précoce est pourtant indispensable. Actuellement, des médicaments sont donnés par le programme national de lutte contre la THA qui finance le dépistage dans les villages. Mais, la couverture est faible, faute de moyens.

Solidarité encourageante, mais insuffisante

Les habitants tentent malgré tout de mobiliser toujours plus de fonds. AIsangi, Kisangani, Kinshasa, etc. la caisse de solidarité s'adresse à qui veut l'entendre pour contribuer. "En 2010, un Burkinabé, qui en avait entendu parler à Lubumbashi, est venu de lui-même me donner 30 \$ en citant la pratique comme un exemple pour l'Afrique", se souvient Samuel Yagase, président de la caisse de solidarité.

Dimanche 5 février dernier, Michel Mombaya, chargé des affaires

économiques de la paroisse catholique Marie médiatrice, annonçait de son côté 61 200 Fc(68 \$) d'offrandes spéciales pour la lutte. Une semaine avant, la communauté baptiste avait réuni près de 30 000 Fc. "En accord avec les parents, nous avons ajouté 50 Fc dans les frais scolaires des élèves pour alimenter la caisse et apprendre aux enfants à penser à celui qui souffre", explique Makanda Mwamba Lubusu, administrateur du territoire et mobilisateur principal de la caisse de solidarité. Au niveau des associations et ONG locales, les contributions s'élevaient à plus de 5 000 \$ en 2011. Dans les marchés, les collectes se font auprès des propriétaires des étalages. Au total, ce sont ainsi près de 20 000 \$ qui ont été collectés en 2011 auprès des commerçants, élèves, fidèles des églises, associations et divers bienfaiteurs.

Une gestion qui rassure les contribuables

Cette caisse de solidarité est gérée par des responsables d'organisations de la société civile, des autorités politico administratives, des pasteurs d'Eglises et des responsables scolaires. L'argent collecté sert à donner à mangeraux malades et à prendre en charge certains agents de santé travaillant pour la lutte contre la THA, mais qui ne sont pas reconnus par le programme national. Les noms et montants donnés sont lus publiquement. "Quand nous entendons nos noms à la radio, là au moins nous sommes sûrs que notre argent est arrivé à destination", se réjouit Fidèle Boole, habitant d'un village situé à 53 km d'Isangi.

Une solidarité et des résultats encourageants, mais toutefois insuffisants pour limiter la progression de la maladie du sommeil dans cette région. Pourtant, selon l'OMS, en 2009, au niveau mondial, le nombre de cas est passé en dessous de 10 000 pour la première fois depuis 50 ans. Une évolution positive donc, sauf en RDC. Au cours des 10 dernières années, plus de 70 % des cas notifiés ont été observés dans ce pays.

Joseph Bassay

Des porcs abattus sans contrôle sanitaire fiable, ni hygiène

Bon nombre de porcs sont abattus sans contrôle sanitaire fiable préalable dans des abattoirs de fortune de la ville. Des observateurs en appellent à la vigilance pour éviter les maladies. Peu chère, la viande de porc est en effet très appréciée des consommateurs, pas toujours conscients des risques...

La scène est insupportable et spectaculaire pour les âmes sensibles à l'abattoir Kalongo dans l'enceinte du marché I.A.T de la commune Makiso. Un coup de marteau sur la tête du porc et on le plonge dans une eau bouillante et sale, dans une baignoire noircie. Une fois sorti de là, des femmes et des jeunes gens lui enlèvent ses poils avec des rasoirs. Ces bêtes sont éventrées et dépecées. Trente à cinquante porcs sont tués chaque jour ici. Ils proviennent des territoires d'Isangi et de Bosoko situés en aval du fleuve. Ceux qui viennent des routes Ubundu et Opala sont abattus dans les mêmes conditions sur la rive gauche du fleuve Congo, à Lubunga.

Dans le hangar où les bêtes sont abattues, une dizaine de femmes enlèvent les poils des porcs, puis les jettent sur les matières fécales et le sang, également disséminés ça et là. Ici, les règles élémentaires d'hygiène ne sont pas de mise...

Pas de contrôle sanitaire rassurant

La nécessité d'obtenir une viande saine pour des raisons de santé publique ne semble pas être la préoccupation majeure. Un agent de la division de l'agriculture, pêche et élevage, se contente d'une analyse visuelle. *"Je regarde si la bête ne présente pas des signes de maladies avant l'abattage. Après, je vérifie que ces organes internes (cœur, foie, intestins) ne présentent pas d'anomalies"*, précise Katako Mwinyi, vétérinaire. Il délivre ensuite *"le visa d'abattage"* pour témoigner que la viande a bien été examinée et est consommable.

Certains abattent des porcs chez eux, à la maison, sans aucun contrôle sanitaire préalable. De ces abattoirs de fortune sortent des bêtes peu saines dont la viande est ensuite écoulee à bas prix. Tôt le matin, les vendeuses du marché central prennent ainsi d'assaut ces abattoirs pour se ravitailler.

Certaines bêtes, qui meurent pendant le voyage, sont souvent vendues clandestinement à un prix dérisoire. Dans certains cas, un arrangement se fait avec l'aval de certains services compétents. *"Parfois, nous comprenons ces commerçants, si la bête vient à peine de mourir et qu'elle ne présente pas de signes dangereux, nous lui accordons le visa d'abattage"*, reconnaît un autre agent du service de l'agriculture, pêche et élevage.

Le 13 février dernier, 17 porcs, morts après avoir consommé du carburant, ont été incinérés par le service vétérinaire. Mais, de nombreux autres échappent à ce service. Selon l'ingénieur Quadratus Mugaza, président de l'Union des paysans pour le développement de Kisangani (UPDKIS), tout porc trouvé mort doit être incinéré. Manger sa viande exposerait en effet le consommateur à certaines maladies.



Une vue intérieure de l'abattoir Kalongo au marché I.A.T © Mongongo

Le porc a la cote

Sur le marché 1 kg de viande de vache se vend entre 7 500 Fc et 8 000 Fc (entre 8 et 9 \$). La viande de porc est presque deux fois moins chère, entre 4 000 et 4 500 Fc soit 5 \$ le kilo. *"J'aime bien acheter la viande de porc pour mes enfants chaque samedi ou dimanche. Elle coûte moins chère"*, explique une dame occupée à discuter le prix d'1 kg.

Plusieurs personnes élèvent des porcs, même dans les quartiers résidentiels. Moins chers et peu coûteux à nourrir, cet élevage en séduit plus d'un. Ainsi, des porcheries en bois, en planches, en dur côtoient des habitations. Les voisins se plaignent souvent des odeurs. L'UPDKIS forme près de 250 éleveurs de la ville et a installé une pharmacie vétérinaire qui les soulage. *"Quatre des mes porcelets ont d'énormes difficultés de croissance. Je suis donc venu ici acheter des médicaments et demander conseil"*, déclare Mwayuma.

Christian Uzilo

Uvira

Laisser divaguer votre animal peut vous coûter cher...

(RCN J&D-InfoSud/Syfia) Chiens errants qui mordent des passants, chèvres qui détruisent des champs en divagant... Autant d'infractions condamnées par la loi et qui coûtent cher aux propriétaires de ces animaux à Uvira, au Sud-Kivu.



Les vaches à la ferme de prêtres au Scolasticat à Kisangani © Mongongo

Un chien pourchasse un garçonnet. Dans sa fuite, ce dernier se fait cogner par une moto. Il est conduit à l'hôpital général de référence d'Uvira. *"La facture totale a été payée par le propriétaire du chien"*, indique un médecin de cet hôpital. Ailleurs dans la ville, des chèvres détruisent les jardins, consomment les produits des petits commerçants ou font leurs excréments sur la voie publique. Autant de négligences parfois volontaires. *"Pendant la saison sèche, nous laissons nos chèvres paître librement. Elles broutent ainsi à leur faim, sans que nous soyons obligés de leur indiquer des endroits précis"*, explique Jean. Il viole ainsi la propriété d'autrui pourtant protégée par la loi. L'ordonnance N° 54-10/Agri du 5 mai 1936 sur la divagation dispose que tout animal errant sans gardien sera attrapé par l'administration et mis en fourrière où il sera nourri et gardé aux frais du propriétaire ou de la personne responsable de sa divagation. Aucune indemnité

ne pourra être réclamée à l'administration pour la mort des animaux mis en fourrière, poursuit l'ordonnance. Une autre ordonnance régleme la divagation des chiens, celle du 22 janvier 1918. Peu d'éleveurs connaissent ces lois. L'un d'entre eux, par ailleurs aussi enseignant, témoigne avoir remis plus de cinq fois cinq dollars aux policiers. *"Ils me disaient souvent que ma chèvre avait détruit le jardin de la femme du major"*. Les plaintes contre les propriétaires de ces bêtes vont rarement jusqu'au Tribunal de paix d'Uvira, tribunal compétent pour traiter ce genre de litiges. En novembre 2010, ce tribunal a par exemple été saisi pour divagation d'animaux, indique le registre des plaintes. Le plaignant disait avoir été mordu par trois chiens appartenant à un monsieur bien connu. La victime demandait 300 \$ pour réparation du tort subi. Une autre infraction avait été retenue à la charge du responsable de ces bêtes : non assistance à personne en danger, pour ne

pas avoir aidé la victime lorsque les chiens la pourchassaient. *"Pour cette infraction, il risquait une peine de 3 mois à 1 an d'emprisonnement, (cf. article 66 bis du Code pénal congolais, Ndlr)"*, explique le greffier. Mais, l'affaire fut close sans condamnation, car les propriétaires des chiens étaient décédés.

Beaucoup d'arrangements, peu de condamnations

En général, les condamnations restent exceptionnelles. *"Bon nombre de justiciables préfèrent arranger l'affaire à l'amiable pour éviter de payer des frais de justice"*, poursuit le greffier. *"Je préfère payer que d'aller au tribunal où je verserais des frais exorbitants et je perdrais du temps"*, estime Antoine, qui se souvient amèrement avoir plusieurs fois supporté les soins de personnes mordues par ses chiens.

Il n'est pas le seul dans ce cas... Un éleveur de porcs assure, lui, avoir perdu 60 \$ pour paiement des marchandises consommées par ses bêtes en moins de deux mois. Un défenseur judiciaire, qui préfère garder l'anonymat, explique que les victimes de ces divagations peuvent obtenir réparation des torts subis. Et le propriétaire peut avoir à payer pour les indemniser. *"La loi dispose que l'on est responsable du dommage causé par les choses dont l'on a la garde. Dans le cas d'espèce, des chiens, des vaches, des chèvres, etc."*, ajoute-t-il. Jusqu'ici, les autorités semblent fournir assez peu d'efforts pour informer les habitants de l'existence des lois en vigueur. *"Malgré le manque de soutien, je m'efforce de passer sur des chaînes de radios locales donner des renseignements à la population sur les prescrits de ces lois"*, déclare Baudouin Kipaka, juge président du Tribunal de grande Instance d'Uvira.

Trésor Makunya Muhindo

Maître otshumba ametetea haki za wanawake maskini

Kwa miaka 25 Maître Marie-Josée Otshumba ni wakili (avocate) wa kwanza kutumika katika jumlia (barreau) ya wakili ya mji Kisangani. Ametetea sana wanawake waliotupwa na waume zao. Katika ofisi zinazoitwa cliniques juridiques ao relais communautaires, amewapokea wanawake walionyanyaswa (harcelées), waliobakwa (violées sexuellement), kupigwa nyumbani ao katika ndoa.

Wanawake hao wamezoea sasa kuchongea mambo mabaya na kupata haki na heshima zao kisha masambo. “Kuna kijana wa kike mmoja aliyemshtaki mkubwa wa kazi kwa kumnyanyasa juni iliyopita. Amepata haki yake kisha masambo” amesema kwa furaha maître Otshumba. “Baada ya pale mkubwa wake wa kazi akatumwa fasi ingine na cheo cha chini” amengeza kusema maître Otshumba. Hakika sheria inchini Congo inakata kifungo cha mwaka mmoja kwa yule atakaemnyanyasa mwanamke. Mfano mwingine ni ule wa bwana huyu ambaye aliyetaka kumfukuza mke wake bila kumpa kitu: tukamtetea bibi huyo mahakami mpaka wakauza nyumba na kukabula pesa.

Kwake maître Marie-Josée Otshumba wanawake kupata haki ni ya lazima kupita pesa. Amewatetea

hasa kwa bure wanawake maskini: “tangu mwaka 2008 clinique juridiques (hospitali ya haki) imekosa msaada. Ni mara haba (c'est rare) wanawake tunaowatetea watununulie hata essence ya kutia ku gari”.

Mfano kwetu

Maître anatambua kuwa utetezi wa wanawake ni kazi ngumu : “tunapokutana na wanawake tunawajulisha kuwa ndoa ikivunjika (divorce) ao kifo cha mme wana haki fulani kama ndoa yao iliandikishwa kwenye serkali (mariaga civil)”. Kwa juma hatukose wanawake mmoja ao wawili kuomba shauri pia mara mbili ao tatu kwa mwezi kuomba tuwatete mahakamani. Asili mia 65 (65% des cas) ya kesi, tumetetea ubakaji (violences sexuelles), asili mia 20 talaka (divorce), 15 inayobaki mambo ya

makamanguvu nyumbani (violences domestiques) hata kama kutii na kutojua sheria vinafanya wanawake wengi kuvumilia kupigwa kutoka waume zao. Hapo zamani maître Otshumba alishiriki katika kupanga msawaada (projet de loi) juu ya ubakaji. Leo amepigwa kelele (sensibilise) hapa mjini na vijijini. Amekuwa mfano kwa wengi mpaka kwa vijana wake wanaosoma sheria kwenye université. Hata hivi Marie-Josée hatete tu wanawake.

Mji wa Kisangani una wakili wa kike (avocates) kumi hivi. Wote wamefanya nguvu kuheshimisha haki zao. Wengine kati yao wamejitayarisha kumgomboa maître Otshumba katika kuwatetea wanawake. Mfano vijana wakili wa kike wanaojifunza kazi katika ofisi ya maître Marie-Josée Otshumba.

Hortense Basea

Nguruwe kachinjwa katika hali ya uchafu

Nguruwe ni nyingi kuuawa mjini Kisangani katika hali ya uchafu na hatari ya mangonjwa nafasi isiyoruhusiwa. Watu wamefata bei chini ya nyama ya nguruwe bila kujali hatari.

Inafaa kuwa na roho nguvu kwa kuangalia jinsi nguruwe zinawauawa kwenye abattoir ya Kalongo sokoni I.A.T mtaa Makiso. Hama ku kichwa, nguruwe inakata roho na kutumbukizwa kati ya maji ya moto machafu iliyo ndani ya ngunguru mweusi ti na uchafu. Kisha pale wake na vijana wadogo mamemnyoa nguruwe na wembe mbele ya kumpasua tumbo na kumchuna. Hapa I.A.T nguruwe kati ya 30 na 50 zimeuawa kwa siku. Nguruwe za kutoka territoire ya Isangi na Basoko kauawa chini ya bahari katika hali ile ile ya uchafu na hatari ya mangonjwa. Nguruwe za kutoka njia ya Ubundu na Opala hali ni ile ile katika mtaa wa Lubunga. Ndani ya hangar kunakouawa nguruwe, kuko wanawake karibu kumi hivi ambao kazi yao ni kutoa manyoa ya nguruwe mbele ya kuitupa juu ya mavi na damudamu iliyosambaa huko na kule. Hakuna usafi hata kidogo.

Hakuna wa kukatza

Inaonekaa kuwa hakuna anayewaza kula nyama safi. Katako Mwingi ni mganga wa nyama kutoka division ya agriculture, pêche et élevage. Amesema nyama inaruhusiwa kuuzishwa kama “mbele ya kumwua akiona nyama haina alama ya magonjwa na kisha kumwua kama matumbotumbo ni mazuri”. Ndipo analeta visa d’abattage (ruhusa ya kuuwa) kusema kuwa nyama ni nzuri kula.

Jambo lingine ni nguruwe zinaouawa manyumbani bila mganga wa nyama kuziangalia. Huku bei ni chini sana. Asubuhi mapema wauzanyama wa kike kutoka soko kubwa wanazoea kufia ile nyama kwa kwenda kuiuza sokoni.

Nyama zinazokufa njiani kauzishwa kwa uficho bei chini sana. Inapovumbua hivi ofisi ya serkali inasikilizana na wenye nyama. “Kuna saa tunawasikilia huruma wauza nyama. Nyama ikifa bila kabisa alama ya magonjwa tunawapatia visa d’abattage” amesema bwana huyo wa ofisi ya agriculture, pêche et élevage.

Nyama ya nguruwe inapendeza sana watu

Kilo 1 ya nyama ya ngombe ina bei ya 7 500 ao 800 Fc, tuseme 8\$ ao 9\$. Kilo 1 ya nyama ya nguruwe ni 4 000 ao 4 500 Fc, tuseme 5\$. “Napende-



lea kuwauzia watoto wangu nyama ya nguruwe kila siku ya posho ao ya Mungu sababu nyama yenyewe ni rahisi” amesema bibi huyo sokoni. Ufugo wa nguruwe ni mwingi mpaka ndani ya manyumba. Nguruwe inakula hovyoyote na nyama yake rahisi. Hali ambayo inasababisha ufugo pembeni ya manyumba kati ya pango ya mbao ao ya matofali. Lakini njo, majirani wamelalamika harufu. UPDKIS ni jumlia ya wafugaji. Inaleta mafunzo kwa wafugaji 250 mjini Kisangani na kufungua pharmacie ya dawa ya wanyama. “Watoto wa nguruwe wane ni wagonjwa kwangu. Nimekuja kuwanunulia dawa na kuomba shauri” amesema Mwayuma.

Christian Uzilo



Semaine de la francophonie!

19 mars / 18h : Lectures “Dire et écrire” (Gratuit)

22 mars / 16h30 : Remise de diplômes DELF + Conférence-débat “L’exploitation forestière de la Province Orientale : défis et perspectives” (Gratuit)

24 mars / 15h : Jeu concours de culture générale (écoles du secondaire) et scénettes (écoles du primaire) (Gratuit)

25 mars / 15h : Concours d’orthographe “Epelle-moi!” (500 francs)

LES GRANDS DEBATS DE L’ALLIANCE FRANÇAISE INVITATION

Conférence-débat du 22 mars 2012/ 16H30

L’exploitation forestière en Province Orientale : défis et perspectives

Débat animé par M. Alexis Balingi

Avec la participation de S.E. M. le Ministre Jean Claude Esuka Al fani (Ministre provincial de l’Agriculture et porte parole du gouvernement provincial) Mme Niki Imayonda (Poétesse , Ancienne Ministre provinciale de la culture et des arts , ancienne Ministre provinciale des finances, ancienne députée nationale ; journaliste , membre de l’Alliance française de Kisangani), M. Salomon Mampata (CT UNIKIS, Gouvernance environnementale), M. Paulin Tchikaya(responsable ICCN-P/O) et M. Jean Marie Bergesio , Bego Congo.)

Alliance française de Kisangani / 34 Av. Mobutu / Commune de Makiso / B.P. 1791 / Kisangani
099 40 61 385

Mbano ya nsango litali bozui basi na makasi lipesami na Maguy Libebele

Mokolo mwa mosala misato mwa sanza ntuku ibale na libwa sanza ya ibale mobu nkoto ibale na zomi na ibale (2012) o engumba kinshasa, mopanzi nsango ya mwasi Maguy Libebele wa bulletin femme nouvelle mpe moko wa ba panzi nsango ya journal Syfia Grands Lacs, azwaki mbano mpo ya bokomi nsango epusi kitoko o mambi matali violence sexuelle to mpo ya tamboli na mwasi na makasi o momekano moye mopasamaki na lisanga ya lya ba panzi nsango batali mambi ma makoki ma bato mpo ya mobu 2011 mingi penza o likambo litali bobundisi makambo ma bozangi bopesi etumbu na baye bakokela mbeba mpo ya botamboli na basi na makasi oyo esalemaki elongo moko na bilo eye etali mambi ma makoki ma bato ya Monusco. Maguy Libebele akokisi sika mibu zomi uta abanda mosala mwa bopanzi sango. Azalaka mpe nkala Rédactrice Mokozzi wa Radio Mwan-gaza. Azali sika Présidente ya Lisanga ya ba panzi sango ya basi mpe amipesi o mosala mwa mambi ma makoki ma bato mingi ongambo ya basi o Lisanga ya mangomba ma basi babengi Collectif de femme y'etuka ya monyele. Mbano ena alakisamaki na ministre provincial atali mambi ma Bopanzi sango. Milulu mina misalemaki o engumba Kisangani o ndako ya makita ya Mairie oboso bwa bakambi ba radios, télévision, wa Unpc, Cesac mpe masanga ndenge na ndenge ya basi.

“Koyokana na bondeko ezali komono pasi mbala ibale mpo na basi baye banyokwami olikambo lya botamboli na bango na makasi” wana nde likanisi likonzi lya nsango eye Maguy Libebele akomi ontei ya zulunale Syfia Grands-Lacs, zulunale Mongongo, Femme nouvelle mpe zulunale isusu nzike ikomi mpe nsango ena. Mopanzi sango Maguy akomaki nsango ena na lisungi lya projet eye esungamaki na mosolo ya Union europeene mpo na bapanzi nsango baye bakotala mambi ma bosembo eye ekambemi na lisanga lya RCN Justice mpe Démocratie, Syfia Grands lacs mpe Journalistes en danger na ntina ya bopesi sango mpe bofungoli mayele ma baimboka o likambo litali makoki ma bango, mibeko mpe bosembo.

Sango eye ezali komonisa polele lolenge boko mabota mazali kolula te mbeba ya botamboli na mwasi na makasi lisuka bobele na boyokani na bondeko na moto eye akeli mbeba esikia te bayoka mawa o bikwela bikoki kokomela mwasi ona amoni mpasi na ekela ena mpo na nzoto na ye mpe makanisi

ma ye. Nsango ena emonisaki mpe polele lisusu likambo lya bai bosembo nandenge bazali kolendisala bato te bakende kosukisa likambo lina onzela ya boyokani na bondeko esika te bakata likambo engebene mibeko mikotinda. *“Magistrat yoko ayevisi ngai te natika dossier mpe tosukisa likambo na bondeko. Nasengaki misolo nkama isato ya ba dollars mpe ntaba ibale mpo na mwana wa ngai wa mwasi. Dollars nkama ibale ipesamaki na libota ya mokeli mbeba. Oyo etikali nd'epesami sima suka ya sanza ya ineyi...”* ndenge elobaki moko wa btata baye bana babango bakpeya o ekela ena nzokande mobeko mopekisi likambo lina mpe molengeli etumbu mpo na mibu mitano to ntuku ibale na baye bako kela mpo ebe ena.

“Lokumu mpe mbela”

“Tokomaki nsango eye o nse ya moyi mokongala mokasi mpe mbula ekasi” elobaki mopanzi nsango Maguy Libebele eleko azalaki kolakisa mbano ezwaki ye. *“Mwasi wa kisangani alongi te omaponami kasi alongi omimekano mya bapanzi nsango”* eloki ye lisusu.

Mokambi y'Engumba Kisangani, Augustin Osumaka azwaki libaku mpo ya kosenge na bapanzi nsango te balinginyisa nsango na ndenge ebongi mpo te mobeko mokopekisa mbeba ya botamboli na mwasi na makasi moyebana mpenza malamumu. Mpo na Jean René Ayaka, ministre provincial atali mambi ma bapanzi sango *“bokomi nsango na botosaka mibeko mibeko mya mosala mpe na botalaka na bolamu maluli mpe makambo ma baimboka yango nd' esungi malamumu mambi ma démocratie mpe ntomwa”*.

Ernest Mukuli, président wa ONG Médias pour la paix mpe Démocrasia (Mepad), bureau syfia wa Kisangani, akanisi *“te ezali “lokumu” komono te moko wa bapanzi nsango y'Engumba Kisangani Azwa mbano mpo na mbala ya liboso o ntei ya bapanzi nsango boko balamu y'ekolo ezali mpe lokola mwa mbela mpo ya basusu mpo basala malamumu lisusu koleka.*

Yebani *“te o ntei ya bane baye bazwi mbano, babale bazali bapanzi nsango ya lisanga linenene ya zulunale Syfia Grands lacs oyo esangisa ba panzi nsango ba bikolo :Burundi, Congo mpe Rwanda*

Trésor Boyongo

Ndako ya sika mpo ya yoko bilo ya misala mya leta

Na lisungi lya misolo mya masanga ma mboka ba paya, yoko ndako ya misala mya leta ibandi kozwa elongi ya sika mpe kolingisa te misala mibanda kosalema na ndenge elongobani. Kasi yoko ndako ina iye izali kotongama to kobongisa isusu ibombi mwa makama na lolenge lowumela na ntango ya bobongisi.



Uta sanza ya yambo, ndako isato ya bilo ya leta izali kotongisama o etando ya makiso mosika te na Institut ya Kisangani (Athnénée). Ndako ina ikosunga o misala mya labo mpe mpo ya misala mitali mboto mpo ya bilanga (SENASEM). Misala mina mizwi lisalisi lya mosolo ya Ekolo Belgique nzokande Banque mondiale yango epesi mosolo mpo ya botongi ndako ya misala mya coordination provinciale ya environnement. O ntaka ya mobu 2008-2010, Coopération technique Belge/Paideco Tshopo, ibongisi ndako ya mosala ya ministère ya plan, ndako ya mosala ya etando ike ya Tshopo mpe Kabondo, ndako enene ya kala bakoma 1925 epayi kani okokuta bilo ya leta nzike lokola : ministère ya intérieur, ya environnement mpe bongo na bongo. Ndako iye ina izali kotongama to iye ibongisami epesi mposa na baimboka te babanda kolekaka o bilo ina. Yoko ndako isusu isila kobeba mpe kolembu : mitondo mya ndako, bifelo mpe bikuki (porte)... ibeba. Palafo isusu ilembu mpe ekoluka ikpeya. Yango eko bangisa basali mpe ba paya eleko bazali o bilo. Bosoto mpe bolembu bwa yango bomononi solo mpenza mpe yango ikopesa lisusu elikya te.

Ndako to bilo isusu ina iko pesa lisusu elikya te mpo ya kosalela kobangisa te eya kobenda makama mpe yango ikoki kongenge lisusu te atako mpe soki bati mokobo (langi). O sima ya ndako enene ya bilo ya mairie, soki otali okomono mitondo mitoboko mpe bifelo bikomonono mpenza te bilingi bikpeya. Ndenge moko mpe lokola bilo ya Division ya culture, commerce extérieur, météorologie... ndako to bilo ya leta esila kobeba kala mpe kowumela na bolembu bwa yango mpamba te mbulamatari apesaka mosolo te mpo ya kobongisa yango, maloba ma Charles Angbilia, mokambi wa Division ya Habitat . *“tozali kosala mosala na lolenge*

longobani te. Soki mononga moko azwi to ayambi mopaya moto nyoso akoyoka lisolo bozali kosolola” elobaki lisusu moko wa basali ya Division ena.

Bilo bibeba mpe ndako kitoko mpo na bato bango mei Soki otali bilo ya leta mpe ndako iye izali kotongisama na boko basali ba yango, bokeseni bozali penza makasi... Bato bayike bakokanisa te soki bakambi ba misala mya leta basaleli mosolo mwa leta na ndenge elongobani mingi mbele mosolo mokokaki komonono mpo ya kotonga to kobongisa ndako ina ya leta. *“Leta azali na makoki mpo ya kobongisa ndako ya misala mya ye kasi nde bakambi bazali kosalela misolo mina mpo ya bolamu bwa bango penza. Bazali kotonga ndako kitoko penza mpo na bango moko kasi bako tia mayele ma bango te mpo ya kobongisa ndako ya leta”* elobaki ye Delvaux Atenyi mokambi wa masanga ya ong ya tombwa CRONG. Bobele ye Delvaux Atenyi abakisaki lisusu te soki mosolo mona motiamaka to mosalelamaka mpo na misala mya leta mbele likambo lya bongisi ndako ya leta lilingaki lizwa ntina. Misolo miye mipami mpo ya kobongisa ndako ya leta misalelamaka penza malamumu te.

Jean batiste Bosongo wa groupe Lufalanga yoko ong etali mambi ma makoki ma bato, ye amonoki te bakonzi bazali na motema mobe mpe bazali kosala makambo malongobani te mpo bayebi te bakozwaka ata etumbu soki moko te. *“Bato baye basengeleki kotala makambo mana bango mpe lokola bazali kosala mbeba mpe mbulamatari akopesaka etumbu te”* eyokaki ye mawa o likambo lyango.

Trésor Mokiango

MONGONGO Journal de proximité

1/A, Avenue Tshatshi, Commune Makiso, à côté de BEGO CONGO
journal_mungongo_kis@yahoo.fr

Editeur, rédacteur en chef :

Ernest Mukuli

Tél : +243(0) 81 200 63 99

Secrétariat de rédaction :

Pepe Mikwa

Tél : +243 (0) 99 808 78 81

Equipe rédactionnelle :

Hortense Basea, Trésor Boyongo, Pépé Mikwa, Ernest Mukuli, Armand Makanisi, Natacha Kongolo, Trésor Mokiango, John Lina, Armand Kitoko

Correspondants en province :

Isangi : Joseph Bassay

Ubundu : Fidèle Utula

Opala : Aimé Césaire Efang

Isiro : Richard Tandro

Bunia : Serge César Ndahora, Anualite Unyuthi, Jean Muhemedi

Lubutu : Jean-Luc Lifaefi, Chérif Djaludi

Traduction

Lingala : Alexis Balingi

Swahili : Jean Fundi

Dessin : Roger Bamungu

Distribution et maquette :

Jimmy Bakelenge

Tél : +243(0) 85 338 93 25

Commercial :

Gertrude Nabiata

Tél : +243(0)85 338 06 84

Supervision et formation :

Syfia international

contact@syfia.info

Tél : 33 (0)4 67 52 79 34

Abonnement annuel : (24 numéros) 30 \$.

Abonnement de soutien : 50 \$ minimum.

Points de vente : Bibliothèque centrale Unikis (Faculté de psychologie), Gradi-Jeunes, Alimentation Bana Bitungu, La poste, Studio Hexagone, Parc de prince/Rez-de-chaussée Congo Palace, Pharmacie NEEMA, Congo en Images, Pharmacie Caritas.